

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024MAN 010

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale – Service événementiel

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
EN RAISON DE LA CHASSE A L'OEUF DU DIMANCHE 31 MARS 2024**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans les différentes rues de Gravelines afin d'assurer la sécurité lors de la chasse à l'œuf du dimanche 31 mars 2024.

ARRÊTONS

Article 1 : Dimanche 31 mars 2024 :

- A. de 08h00 à 13h00 :** une vingtaine de places du parking de la Place de l'Esplanade seront réservées pour les bénévoles de l'association CGRWWII.
- B. de 08h00 à 13h00:** La circulation et le stationnement seront interdits rue des Jardins (rue menant au city stade).

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires, dont la pose incombe au service Événementiel, seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique. Ils pourront également procéder à l'enlèvement des véhicules restés en stationnement sur les emplacements interdits au regard de l'arrêté et dont les dépenses seront à la charge du contrevenant.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Police Nationale, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et Monsieur le Responsable du Service Événementiel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES : M. le Premier Adjoint

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
- M. le Commandant de Police Nationale
- M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES
- M. le Responsable du service événementiel

Fait à Gravelines, le 19 FEV. 2024



Bertrand RINGOT

Mis en ligne le : 19 FEV. 2024